

RÈGLEMENT DU VESTIAIRE :

- 1 Les vestiaires et casiers mis gracieusement à votre disposition ne sont pas surveillés.
- 2 L'établissement et la Direction ne sont pas responsables des dommages, des vols ou toute disparition d'objets se trouvant dans les vestiaires, notamment dans « ses meubles et ses casiers ».
- 3 Les objets que vous y laissez demeurent sous votre « responsabilité exclusive ».
- 4 En aucun cas la direction ne pourra être tenue pour responsable en cas de « vol, de disparition ou de détérioration d'objets déposés dans les vestiaires ».
- 5 Les clés électroniques servant à la fermeture des casiers ne sont en aucun cas un gage de sécurité et de garantie contre le vol.
- 6 La remise d'une clé électronique pour la fermeture d'un casier et son utilisation ne peuvent former en aucun cas « CONTRAT DE DÉPÔT PAR L'UTILISATION DES MEUBLES DU VESTIAIRE ET DE LEUR SYSTÈME DE FERMETURE ÉLECTRONIQUE ».
- 7 Aucun objet de valeur (argent, bijoux...) ne devra être entreposé dans les casiers du vestiaire.
- 8 La direction décline toute responsabilité et ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou de perte dans les casiers et en règle générale dans l'établissement.
- 9 Il est interdit de manger ou de boire à l'intérieur des vestiaires, ou d'être porteur de boissons ou victuailles de toutes sortes. Toutes personnes surprises en train de manger ou de boire des boissons alcoolisées ou non, dans les vestiaires et venant de l'extérieur, seront invitées à quitter l'établissement. L'établissement met à votre disposition des boissons sans alcool à discrétion à prendre au bar. Pour les petites faims, des barres chocolatées sont également vendues au bar.
- 10 Il est rappelé que toute sortie est définitive. Des PASS JOURNÉE sont vendus pour vous permettre de sortir et rentrer autant de fois que vous le souhaitez dans la journée de l'achat de votre PASS JOURNÉE. Une tolérance est toutefois permise pour les fumeurs souhaitant consommer une cigarette en dehors du club. Cette tolérance ne devra pas dépasser les 5 minutes sous peine de vous voir refuser l'accès au club.
- 11 Il est interdit de photographier, filmer ou d'enregistrer dans l'établissement.

RÈGLEMENT DU PARKING :

- 12 Même si nous nous efforçons de surveiller les abords de notre établissement et même si votre véhicule est stationné sur un parking que nous avons mis à votre disposition, ce service ne nous rend responsable ni des véhicules stationnés, ni de leurs accessoires ou contenus.